

# Formation Devenir Acteur PRAP 2S - QVTRPS23

 4 jours (2j + 2j)

Présentiel

## Public concerné

Tout public des établissements sanitaires et sociaux.  
(Groupe de 4 minimum et 10 personnes maximum)

## Pré-requis

Aucuns

## Objectifs

- › Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement
- › Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- › Participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention

## Contenu

- › Intérêt de la prévention
- › Risques de son métier
- › Dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- › Observation de son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- › Proposition d'améliorations de sa situation de travail
- › Remontée de l'information aux personnes concernées
- › Protection dans le respect des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- › Option ALM (obligatoire au 1er janvier 2026)

## Informations complémentaires

FORMATION CERTIFIANTE  
Certificat d'acteur PRAP 2S INRS  
(validité nationale 24 mois) en cas d'évaluation favorable puis Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) : 7 h.  
Nous consulter

## Méthodes pédagogiques

- › Exposés interactifs

- › Méthodes interrogative et affirmative
- › Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse (méthodologie et application)

## **Intervenants**

- › Formateur certifié par l'INRS, Auvergne Culture Prévention

## **Évaluation des acquis**

Grilles certificatives d'évaluation

**Tarif Inter 880€ / pers.**

**Tarif Intra 1000€ j / gr.**

### **Prochaines sessions**

> 5, 6 et 19, 20 novembre 2026



**04 73 75 40 30**

**cfps@chu-clermontferrand.fr**

© CFPS CHU Clermont-Ferrand